

ménages de Beaufort il donna, en collaboration avec WILLMAR, un avis sur la question de savoir si les habitants de Beaufort, condamnés par leur justice, «pouvaient en appeler avec quelque chance de succès» (22).

Lafontaine était l'homme de confiance des bénédictins de Trèves qui, outre leur beau refuge de Luxembourg, possédaient d'importants biens fonds dans le plat du pays.

Dans la contribution de guerre imposée à la ville de Luxembourg par les Français en 1795, d'un montant de 1.500.000 livres, réduit à respectivement 900.000 puis 400.000 livres, l'abbaye de St-Maximin figure pour 146.494 livres. Une requête présentée par Lafontaine le 1<sup>er</sup> octobre, et tendant à la décharge de cette contribution pour la raison que l'abbaye avait déjà versé 20.000 livres et «payé l'équivalent du surplus en d'autres pays et communes», fut rejetée. Mais le mandataire des moines de Trèves eut plus de succès dans les questions des adjudications : pour avoir été faites «à vil prix, plusieurs adjudications de dîmes appartenant soit à l'hospice Ste-Elisabeth de Trèves desservi par les moines de St-Maximin, soit à son refuge de Luxembourg» furent annulées ; Lafontaine obtint aussi «le rétablissement des adjudications précédentes faites à un taux bien plus élevé par Dom F. Heynen, chargé de l'administration et de la recette des biens appartenant à l'abbaye St-Maximin» (23).

De toute évidence ces interventions n'étaient pas condamnables. Mais lorsque «le citoyen Lafontaine» montra trop de «curiosités» et tint «de mauvais propos — publiquement — dans les bureaux de l'Administration», le commissaire LEGIER déposa une plainte contre lui (14. 2. 1796). Et c'est pour avoir, par ses discours, provoqué «l'avilissement de la Représentation nationale et du Gouvernement français» que Lafontaine fut traduit devant le tribunal criminel. (23<sup>bis</sup>)

Nous ignorons la suite de ce procès mais nous nous imaginons aisément que Lafontaine avec son «mauvais esprit» devait être considéré par les Français comme un personnage tout indiqué en tant qu'otage. En novembre 1798, avec son oncle, le conseiller de Lafontaine et neuf autres Luxembourgeois, il fut arrêté et transféré à Paris, lieu de passage pour la Guyane. Mais il n'en fut rien, heureusement, et il rentra dans ses foyers au courant du mois de mai de l'année d'après.

Sa détention lui pesait d'autant plus qu'il était «attaché par les liens de l'amour» à sa cousine Appoline, l'aînée des filles de Théodore-Ignace de Lafontaine. Comme on le verra plus loin la jeune fille se noya le 1. 2. 1804 à Stadtbredimus. Pierre-François apprit le 13 mars, par son cousin Nicolas Wellenstein, qu'on venait de repêcher sa fiancée de la Moselle «près de Mon Aise, pas loin de Trèves». Il ne lui survécut guère, et le 26 avril suivant, Pierre François décéda à son tour.